VOL. XLV. SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 3 MAI 1916 No. 27

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes co[...]tions concernant le journal [...]rie devront être adressées:

Le [...]ba
42 Avenue [...]
S[...]ace, Man.
Téléphone [...]277.

LA QUESTION DE LANGUE DANS ONTARIO

Voici de quelle magistrale façon le *Telegram* de Winnipeg dit son fait à la *ville-reine* de Toronto ! Il y a longtemps que ces vérités auraient dû être dites aux habitants étroits et têtus de la capitale d'Ontario. Le jour où les Anglo-canadiens genre *Orange Sentinel* et *Saturday Post* découvriront qu'il existe dans le monde autre chose que la langue anglaise, si estimable soit-elle, nous serons plus près de la paix au Canada. Le *Telegram* s'est chargé de dessiller les yeux à ses amis de Toronto ! Son article est à lire :

"Maintenant qu'on a laissé la question de la langue française dans Ontario revêtir des proportions qui menacent de rompre l'ordre et la paix du Dominion, quelques-uns des fauteurs de la discorde se sont tout-à-coup ouvert les yeux sur le fait qu'une guerre sanglante se poursuit à l'heure actuelle et qu'il est impossible de mener de front plus d'un combat. En ce moment certains indices révèlent l'existence d'un effort qui se fait en vue de trancher la question, ou, du moins, d'en venir à une entente qui enrayerait le progrès des différends de race, à cette heure où l'on devrait faire converger toutes les énergies sur la lutte contre notre ennemi commun.

Les gens qui dirigent le mouvement vers la réconciliation doivent se rappeler que, de part et d'autre, il y a des extrémistes. Les Bourassa et les Lavergne ne sont pas la cause de tout le mal. Il y a dans la ville de Toronto une classe, une clique, ou bien un sentiment, une opinion—comme il vous plaira de l'appeler—qui constitue le point de départ de la presque totalité des maux politiques et sociaux qui affligent le Canada. Toronto ne sait rien et ne saura jamais rien. Cette ville est ancrée dans l'ignorance crasse et elle est pleine d'elle-même. Il n'entre pas dans son concept qu'il puisse y avoir d'autres points de vue que les siens. Vivre à Toronto pendant quelques années, c'est s'atrophier, intellectuellement parlant. Cette ville devient comme Boston,—un composé de farce et d'embarras. Elle aspire à transformer le reste de l'univers à son image et à sa ressemblance. S'il est question d'adopter une mesure raisonnable qui mettrait fin aux différends qui existent entre Canadiens, il faut ne pas prêter l'oreille aux clameurs infernales qui s'élèvent de Toronto. Cet antre fait un vacarme tout à fait disproportionné à son importance.

Ontario cependant, n'est pas sans avoir dans son sein une catégorie de citoyens qui ont assez de bon sens pour s'apercevoir que ces controverses enflammées et constantes sont funestes. Les Français et les Anglais sont ici; il faut que les uns et les autres y mettent du leur, qu'ils le veuillent ou non. Québec a été mis à part d'une façon particulière pour les gens de langue française, mais le fait est que bon nombre d'entre les Canadiens-français se sont déversés dans les autres provinces et, question de langue à part, rien n'indique qu'ils ne soient pas des habitants très désirables. Ils sont partout reconnus comme d'excellents pionniers. Le défrichement du Nouvel Ontario est en grande partie dû à leurs travaux. Toronto qui se paye le luxe de les insulter d'une manière si sauvage, ne serait pas la moitié de ce qu'elle est si ses coffres ingrats n'avaient pas été remplis par les habitants des terres du nord qui ne sont autres que les Français qui avaient euxmêmes obtenu et mis ces terres en culture.

Dans Ontario, les Français sont dans une position quelque peu différents de celle qui leur est faite au Manitoba. Ici, ils ne sont que les victimes d'un méprisable abus de confiance, tandis que dans Ontario, il n'y eut jamais aucun compromis sur la question de langue. La prétention était que, comme Québec était français, Ontario devait être anglais, chacune de ces deux provinces s'en tenant à sa rive de la rivière Ottawa et vivant en paix l'une à côté de l'autre. C'était sans doute le sens implicite ou explicite de l'entente. Il ne faut pas non plus douter du fait que cet arrangement peut et devrait être observé dans ses traits essentiels, bien qu'en ce qui regarde Ottawa, la capitale du Dominion, on pourrait former un district fédéral, où les deux langues seraient sur un pied d'égalité, ce qui serait probablement la meilleure solution à donner à cette partie du problême.

Quant à ce qui regarde le reste d'Ontario, où se trouve la difficulté réelle si l'on y regarde de près ? Les gens de langue anglaise d'Ontario exigent que tous les habitants de la province apprennent l'anglais. Cette demande est raisonnable et on n'en démordera probablement pas. Mais les Français ne refusent pas d'apprendre l'anglais. Leur refus nait lorsqu'on leur demande d'oublier la langue française, ce à quoi ils déclarent ne pouvoir se soumettre. Ils désirent que leurs enfants apprennent l'anglais s'ils en ont l'opportunité.

Il ne faut pas croire que ces deux propositions sont contradictoires. En effet, elle sont facilement réconciliables. Comme beaucoup d'autres querelles qui existent dans ce monde imparfait, celle-ci repose en grande partie sur une question d'argent. Qu'on prépare des instituteurs compétents et qu'on leur paye un salaire qui les fasse vivre, et, partant, les encourage à embrasser la carrière de l'enseignement. Ce refus de consacrer assez d'argent aux fins de l'instruction fait la base d'un problême chargé de conséquences.

Posséder un grand nombre de gens qui parleraient également bien les deux langues serait certes, une acquisition inappréciable au service de la vie intellectuel et économique du Canada. Mais cette idée est au-delà des bornes de la compréhension de Toronto. La question de langue en ce pays ne présente aucune difficulté insurmontable, si on veut bien la traiter d'une manière en tout conforme à la raison et non au préjugé.

Dédié a M. Thornton!

Discours du Roi Georges aux Parlementaires français

Nous dédions le morceau suivant à notre minuscule ministre de l'Education, l'Hon. M. Thornton. C'est le compte-rendu, pris dans l'*Echo de Paris*, d'une réception faite par Sa Majesté le roi d'Angleterre à des parlementaires français en avril dernier. M. Thornton sera stupéfait, lui qui, dans son coin de Deloraine, s'est mis en tête que la langue française est une chose méprisable.

"Les parlementaires français et anglais, dit l'*Echo de Paris,* se sont réunis en séance conjointe et ont voté une résolution en faveur de l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais dans les écoles des deux pays."

Voyons! est-on assez stupides en France et Angleterre !

Il faudra leur adresser quelques numéros du *Free Press* avec une copie de l'Acte des Ecoles abolissant la clause bilingue. Vivent nosavants du Manitoba !

(*L'Echo de Paris*)

Londres, 10 avril.

Le roi et la reine ont fait aux parlementaires français l'accueil le plus gracieux. Aussitôt qu'ils ont été introduits auprès des souverains, *le roi leur a adressé en français le discours suivant :*

"Messieurs, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux sénateurs et députés de la grande *République à laquelle je me réjouis d'être uni par* une *alliance intime*, toute de confiance mutuelle, une alliance qui, je l'espère, DURERA TOUJOURS.

"Vous êtes d'autant plus les bienvenus que vous représentez dignement l'intelligence, les capacités, la politique de la France. Plusieurs d'entre vous ont déjà revêtu ou revêtiront les plus hautes fonctions: tous, vous avez acquis une grande expérience des affaires de l'Etat en participant aux travaux de commissions importantes et vous avez donné votre aide et vos conseils à votre gouvernement, dans la conduite d'une guerre de proportions sans égales.

"La visite que vous rendez aujourd'hui à un comité de mon parlement est la contre-partie naturelle des conférences qui réunissent de temps en temps les deux gouvernements et, par surcroît, elle exprime l'amitié qui lie les deux nations.

"Des visites comme la vôtre, contribuent à faire saisir plus pleinement par les deux peuples le sens de leur coopération cordiale puisqu'elles sont destinées à donner aux desseins poursuivis une forme concrète et pratique.

"Quand vous vous rendrez dans quelques-unes de nos fabriques de munitions—et je suis fort heureux de savoir que vous devez vous y rendre—vous verrez par vous-mêmes, *combien sont vigoureux les efforts déployés pour subvenir à tous les besoins possibles de la marine et de l'armée. Quand vous vous rencontrerez avec les habitants de nos villes, vous apprendrez combien profonde est la sympathie qu'ils ressentent pour les souffrances qu'un féroce envahisseur a infligées aux populations innocentes de vos régions du nord, combien ardente est l'admiration que nous inspirent la valeur et la constance du peuple français tout entier. Jamais cet esprit indompté et cette inépuisable confiance, dont l'histoire de France fournit de si glorieux exemples, n'ont rayonné plus brillamment qu'aujourd'hui.*

"Ici aussi, où que vous alliez, vous trouverez le peuple de ces îles, sans distinction de races, de classes et de partis, *unanime dans sa résolution de continuer la guerre jusqu'à ce que s'évanouisse pour toujours la menace qui, si longtemps, a assombri le ciel de l'Europe et, dans le monde entier, a démenti les promesses d'une civilisation pacifique.*

"Messieurs, les puissances qui vont accomplir cette tâche n'ont pas seulement fondé leur alliance sur les intérêts qui leur sont communs, à tous, aussi bien à nous qu'à vous, à la Russie, à l'Italie, au Japon et au Portugal, qu'à ces pays si cruellement frappés, la Belgique, la Serbie et le Monténégro. *Elles ont encore fondé leur alliance sur un dévouement au même idéal : la liberté et la paix ont été fidèlement servis par votre République, la liberté et la paix ont été servis par le peuple britannique d'un bout à l'autre du monde, ici comme dans les Dominions et dans les colonies.*

"Les bienfaits de la liberté et la paix, nous les désirons pour nousmêmes; nous les désirons aussi pour les autres pays.

"C'est dans leur propagation à travers le monde que nous découvrons les meilleures espérances d'avenir pour l'humanité. Nous combattons côte à côte avec vous pour la liberté et la paix, dans la certitude, plus forte aujourd'hui qu'à aucun moment de la guerre, plus forte chaque jour, que la victoire couronnera la cause du droit."

Londres, 10 avril.

Les parlementaires français et anglais ont tenu une première séance ce matin à la Chambre des Lords, sous la présidence de lord Bryce.

Au cours de cette séance, ils ont voté une résolution en faveur de l'établissement de l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais dans les écoles des deux pays.

Les députés et sénateurs français ont été reçus cet après-midi, à quatre heures, au Foreign Office, par sir Edward Grey. Ils ont ensuite pris le thé à Buckingham Palace, *où ils étaient les hôtes du roi et de la reine.*

CONGRES DES INSTITUTEURS BILINGUES

Ce congrès a eu lieu les 27 et 28 avril dernier, sous la présidence de M. Camille Fournier.

Parmi les orateurs qui ont adressé la parole au corps enseignant, nommons: L'Hon. juge Prendergast, président de l'Association d'Education du Manitoba; M. l'Inspecteur Goulet, principal de l'Ecole Normale de Saint-Boniface; le R. Frère Joseph, directeur de l'Ecole Provencher; M. P. A. Talbot, député de LaVérendrye; M. l'échevin Beaupré.

LA REVOLUTION EN IRLANDE

La révolte qui vient de se produire en Irlande est une affaire profondément regrettable.

C'est d'abord une stupidité au point de vue *tactique* politique.

L'Angleterre, en effet, sera-t-elle pressée de donner un gouvernement autonome à une population qui renferme dans son sein des émeutiers capables de tout mettre à feu et à sang aussitôt qu'ils croient pouvoir secouer le joug britannique ?

Redmond, l'illustre chef parlementaire du groupe irlandais aux Communes, est dit-on, consterné; par la faute de quelques têtes chaudes, son œuvre de plus d'un quart de siècle paraît compromise.

Bien des fois déjà l'Irlande a été sur le point d'obtenir son *Home Rule.* Toujours, il y a eu accroc quelque part.

Mais cette révolte en Irlande comporte une leçon pour tous ceux qui savent apercevoir les faits: on ne s'attire pas l'amour des peuples en leur refusant leurs libertés de langue ou de culte.

Pourquoi l'Angleterre a-t-elle si longtemps attendu avant d'écouter les réclamations des fils de la verte Erin ?

Ceux qui désirent la fusion violente des races les unes par les autres bâtissent tout simplement des chimères—de dangereuses chimères.

Les races ne sont pas des métaux; et on ne les met pas toutes dans le même moule. Autrement le moule éclate; c'est ce qui vient de se produire en Irlande.

Il faut se réjouir de ce que les émeutiers de Dublin aient eu le dessous; il faut blâmer leur acte déloyal et insensé ; mais, encore une fois, les gouvernants s'exposent toujours à de graves périls en mettant des entraves aux légitimes aspirations des peuples dont ils ont en mains la conduite.

QUELQUES OPINIONS

Augustine Birrell, au moment de son départ pour l'Irlande: "Il n'y a pas de raison de croire pour l'instant que des troubles sérieux ne se manifestent dans la province, peut-être ça et là quelque explosion de passion. Les soldats sont les maîtres de la situation et sont déterminés à reprendre possession de la partie de la ville occupée par les rebelles, qui ne sont pas nombreux."

William O'Malley, député nationaliste à la Chambre des Communes pour le comté de Galway dit: "L'insurrection Sinn Fein de Dublin est pratiquement terminée; je suis heureux de leur geste, car il démontre leur folie et leurs intentions criminelles. Ce sera la fin de leur basse campagne contre le parti Redmond et une nouvelle preuve de la folie de cette politique qu'on appelle extrémiste."

Arthur Lynch, député nationaliste du comté de West Clare: "Malgré leur naturelle admiration pour les coups d'audace et leur sympathie pour l'idéal des Irlandais, les Américains reconnaîtront que la cause de la civilisation, de la liberté et du progrès est liée au succès des Alliés. La masse de la population irlandaise est de cet avis. Il est impossible aux révolutionnaires de constituer un gouvernement autonome: leur mouvement est comparativement petit et localisé. Les provinces sont calmes."

PAS DE RIGUEURS

Le *Daily Chronicle* dissuade le gouvernement de mesures trop rigoureuses: "Il est difficile de comprendre comment les Sinn Feiners ont pu tenir quatre jours à Dublin. Nous avions pensé que toutes les mesures militaires auraient tendu à écraser le mouvement dans la capitale avec la plus grande célérité possible, car chaque jour perdu augmente les risques que le mouvement ait des imitateurs ici ou là. La répugnance à détruire des briques et de la chaux qui a retardé le bombardement des édifices où s'étaient réfugiés les rebelles est une répugnance à courte vue. Mais quoiqu'une vigoureuse action militaire soit essentielle avant tout, nous espérons que les procès en cour martiale et l'usage de la force armée en dehors de ses attributions nécessaires seront évités dans la mesure du possible.

"Nous espérons aussi qu'il y aura une prompte et honnête enquête sur les motifs qui ont fait agir les rebelles et sur les moyens de les faire revenir à la juste notion des choses. Une commission composée des chefs irlandais reconnus pourrait être d'un grand service: Sir Edward Carson et John Redmond sont prêts à prêter leur concours. Le but est de rétablir l'ordre le plus tôt possible avec le moins d'effusion de sang possible. Il y a place à la médiation aussi bien qu'à la répression et les chefs irlandais devraient être invités discrètement et officieusement à se mettre à la besogne sans retard."

EN COUR

Dans un procès, plaidé récemment devant le magistrat Bonnycastle, un témoin canadien-français se déclare compétent à rendre son témoignage en français ou en anglais, à la convenance des parties intéressées.

—*I wish I could say the same thing,* déclare le magistrat Bonnycastle.

Félicitons cet Anglais intelligent et large d'idées.

Mais M. le juge Curran, lui, pense autrement. Il est de Brandon!

LE SOLDAT DE FRANCE EST TOUJOURS EGAL A LUI-MEME

(*La Presse*)

Dans un message officiel, le général en chef des forces britanniques a récemment exprimé l'admiration de l'Angleterre pour les héros de Verdun. L'Allemagne," dit-il, "brise en vain ses forces contre les indomptables soldats de France."

Commentant ce témoignage, dans le *Journal*, de Paris, M. Urbain Gohier dit qu'il faudra que l'Europe s'en souvienne dans les prochains congrès. La force allemande était formidable; elle faisait trembler le monde; elle expliquait les rêves, les ambitions, l'insolence de Guillaume; elle aurait triomphé sans les *indomptables soldats* de Joffre.

Oui, les guerriers français sont grands parce qu'ils résistent à un ennemi puissant par son organisation comme par sa sauvage bravoure.

Sur la Marne, sur l'Yser, devant Verdun, les Allemands sont revenus dix fois, quinze fois, vingt fois à l'assaut de positions inaccessibles, où la mitraille les fauchait par milliers, où il fallait franchir des montagnes de camarades expirants pour mourir à leur tour.

C'est l'élite de l'armée allemande, que l'élite de l'armée française a rencontrée sur la Marne, rencontre aujourd'hui devant Verdun. La race française l'emporte. Les nerfs l'emportent sur les muscles.

Les traits que Racine, envoyé aux armées comme historiographe par Louis XIV, notait jadis sur l'entrain, le courage simple et sublime, le dévouement, l'abnégation du soldat français au XVIIe siècle, sont identiques aux notations de 1916. Mêmes figures, mêmes gestes, mêmes propos.

Les Français du XXe siècle sont semblables à ceux des siècles passés; certes, ils n'ont pas dégénéré, comme les Allemands peuvent le constater aujourd'hui.

Durant près de vingt mois déjà, on les a vus, ces indomptables guerriers, dans le sang, dans la boue glacée, dans un enfer de souffrance et d'épouvante. A Verdun seulement, deux mois d'une lutte forcenée, sans répit, sous une tempête de feu et d'acier, parmi plus de deux cent mille cadavres ! Et personne ne bronche, rien ne fléchit.

Les Canadiens-français ont bien raison d'être fiers de leurs cousins d'outre-mer, dont l'héroïsme provoque l'admiration du monde entier.

UN CERCLE LOCAL

Les citoyens de Saint-Boniface ont formé lundi soir un cercle local de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba.

L'Hon. juge Prendergast, président général de l'Association, a ouvert l'assemblée en faisant pour le public le résumé du travail accompli par l'Exécutif et ses sous-comités. Puis, après quelques explications de M. Beaupré sur le rouage de la Constitution de la Société, on a procédé à la formation du Cercle :

Président: Son Honneur le juge Prud'homme; vice-président: M. l'échevin Marion; trésorier: M. Hormisdas Béliveau; secrétaire: M. l'avocat Louis Bétournay; comité: MM. L. J. Collin, J. Bourgeault, J. O. Brunet, A. Jutras, J. A. Cusson, A. Olivier, F. Deniset, H. Beauchemin, A. Riel, E. Vanelslander, A. Windels.

* * *

Un incident de cette séance à noter: Quand M. le juge Prud'homme, de retour de Rome, est entré dans la salle, M. le juge Prendergast l'a salué par des paroles très élogieuses et à invité l'assistance à se lever—ce qui s'est fait au milieu d'applaurissements. M. le juge Prud'homme a répondu avec émotion à cette manifestation d'estime.

M. Noel Bernier

Conference sur le Feminisme

(*Communiqué*)

Heureux ceux que le malentendu des annonces n'ont pas empêchés de venir à la conférence de M. Noël Bernier; et bien inspirés ont été ceux qui ont renoncé à d'autres attraits pour se rendre à l'école Provencher.

Ce fut une conférence d'une élégance peu banale et d'un bon goût littéraire peu commun; digne couronnement de la série inaugurée par Sa Grandeur Mgr Béliveau sous les auspices de l'Union Canadienne.

M. Noël Bernier débuta par une citation qu'on est un peu surpris de trouver chez un grave philosophe chrétien, Donoso-Cortès :

"En frappant l'homme prévaricateur de la verge de la justice, en lui fermant la porte du jardin de délices qu'il lui avait préparé de ses propres mains, Dieu, touché de pitié, voulut que quelque chose lui rappelât toujours le suave parfum de ces angéliques demeures et il lui laissa la femme, afin que, en la voyant, il pensât au Paradis."

Hélas! le paganisme vit le charme de la femme et oublia tout le reste ; le respect de la mère, la justice envers l'épouse, l'honneur à la beauté.

Les grâces de la jeune fille furent profanées, la femme fut réduite en esclavage, la mère souvent abandonnée. Mais il y eût chez les payens même de nobles exceptions.

Plus tard, dans le christianisme la vraie nation de la fidélité des époux cessa d'être l'exception et devint la règle.

"Avec l'ère chrétienne la femme se trouva en possession de sa charte civile, elle devint véritablement l'associée de l'homme, son auxiliaire et son égal dans la sphère de ses justes attributions.

"Ce fut une vraie série de conquêtes: conquête du droit à l'instruction; conquête des droits civils, enfin conquête, incontestablement, de droits politiques."

Les femmes chrétiennes prennent rang dans les lettres et même dans la théologie, Paula et Marcella aident St. Jérôme dans la traduction des saintes écritures. Sainte Gertrude, sous le règne de Dagobert, savait toutes les Ecritures par cœur et les traduisit en grec.

Plusieurs femmes occupent un rang distingué dans les sciences physiques et l'astronomie, comme la princesse Mirabel, Tiphaine Ragunel, épouse de du Gueslin, le grand connétable, la savante Herrade et plusieurs autres.

Sainte Hilda fut priée à cause de ses lumières d'assister aux délibérations des évêques anglo-saxons.

Sainte Catherine de Sienne, Catherine d'Alexandrie, Catherine de Bologne, et plus tard Sainte Thérèse se firent remarquer par des ouvrages philosophiques et artistiques qui avaient les grâces et la délicatesse de la touche féminine en même temps qu'une force et une fermeté rarement atteintes même par les plus mâles génies.

La femme n'a pas conquis aussi facilement ses droits civils que son droit à l'instruction.

Au commencement du 19ème siècle les mères ne possédaient pas leurs enfants; elles ne possédaient même pas leurs vêtements. Tout l'argent qu'une femme pouvait gagner, ou dont elle pouvait hériter devenait la propriété de son mari... Une femme mariée ne pouvait ni faire de testament ni faire quelque contrat que ce fut sans le consentement de son mari,—elle n'avait pas le moindre contrôle dans l'administration de la chose publique.

Comparez cet état à celui d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, la femme possède ses enfants tout aussi bien que son mari, et ses vêtements: manteaux, fourrures, bijoux, etc. Le salaire de son travail lui appartient en presque. La femme a le droit de faire son testament; et dans beaucoup d'endroits, comme ici à Manitoba, elle peut acheter, vendre, louer des meubles et des immeubles. Les femmes peuvent s'occuper d'affaires absolument comme le fait les hommes; elles peuvent être marchandes, agents de change, agents d'immeubles, exécutrices et administratrices de succession. Il y a longtemps qu'au Manitoba la femme à le droit de voter dans nos élections municipales. Elle vote aussi aux élections des commisions scolaires, et peut contrôler ainsi [le] choix des instituteurs à qui sont confiée ses enfants.—Pour couronner tous ces droits on vient de conférer à la femme, dans notre province, le droit de suffrage dans les élections des députés au parlement.

Ici, je ne veux pas faire de thèse, a dit le distingué conférencier. Il ne s'agit pas, au moins pour le moment, de discuter de l'opportunité ou de l'inopportunité du suffrage féminin. C'est un fait accompli—il faut l'accepter comme tel...

Si l'on me permettait une appréciation personnelle, je dirais que je ne vois sans un sentiment de regret la femme entrer dans le tourbillon politique.

Disons-le à l'honneur des femmes et du féminisme: les femmes n'ont pas, en général, réclamé le droit au suffrage dans le but d'améliorer exclusivement la condition de la femme. Qu'on lise l'histoire de cette agitation, qu'on lise les discours de madame Pankhurst et l'on verra que ce que les orateurs féminins réclament surtout, c'est le droit de voter pour combattre les maux, vrais ou imaginaires, qui frappent la société en général.

Quel résultat attendre de cette aventure ?

Le vote féminin aura peut-être une heureuse influence sur les lois qui régissent la morale publique, l'assistance publique, le travail des manufactures.

Faut-il craindre qu'elles nous empêchent de fumer ?

Ici le conférencier contemplant avec sérieux l'avenir se demande si les femmes, avec le feu sacré des commencements conserveront toujours la même sincérité d'intention, la même honnête perspicacité: Ne prendront-elles pas, hélas, dans cette vie publique pas toujours édifiante au Canada les défauts masculins.

"En attendant les événements, Mesdames, nous vous souhaitons galamment la bienvenue."...

Aidez-vous dans la vie publique, Mesdames, mais restez essentiellement une force qui opère plutôt par le conseil et par l'exemple. Restez dans le rôle qui vous a valu que nous vous aimons tant.

Le conférencier signale ensuite avec autant d'éloquence que d'àpropos une belle occasion pour les dames canadiennes-françaises d'exercer leur droit de suffrage: c'est au sujet de nos luttes pour la langue française et pour nos écoles. "Puisque la langue française est attaquée avec une sauvagerie sans nom, vous vous inscrirez toutes sur les listes électorales."

Un passage à remarquer est le suivant. Il fait penser aux plus beaux jours de la chevalerie chrétienne:

"Plus que cela, nous, les laïques, avons un vœu à formuler (sauf déférence à la sagesse de notre Ordinaire) c'est que les religieuses et tout l'immense personnel de nos communautés de femmes se fassent inscrire.

Et le jour de la votation étant venu, nous, les citoyens, irons chercher les religieuses et leur ferons escorte d'honneur aux polls. Ce jour-là, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, messieurs nos persécuteurs nous verront donnant le bras aux Sœurs grises et aux Sœurs noires avec la fierté que nous y mettons quand nous accompagnons nos vieilles mamans, nos épouses et nos blondes."

Monsieur le Directeur, permettez-moi de vous exprimer un désir, c'est que cette conférence de Monsieur Noël Bernier soit imprimée en entier. Elle fera honneur aux Canadiens-français et leur rendra service. Si cette pâle analyse en empêchait la publication en entier, je me la reprocherais comme un acte déloyal.

UN AUDITEUR.

Très jolie séance offerte hier soir au R. P. Féré, recteur du collège de Saint-Boniface par les élèves de Rhétorique. Rapport forcément remis à huit jours.

Mercredi dernier, le 26 avril, M. F. X. Normandeau recevait de la part de ces amis une jolie canne, à l'occasion du 63ème anniversaire de sa naissance.

Les autorités de la cathédrale de Saint-Boniface, qui s'étaient d'abord imposées l'heure nouvelle, ont repris l'ancienne heure. D'autres maisons feront la même chose. A Winnipeg, les protestations sont aussi très nombreuses. La saison prochaine on s'en tiendra probablement au vieux soleil.

Conversation par téléphone, la semaine dernière, entre Saint-Boniface et Saint-Norbert.

—Allo, c'est Saint-Boniface qui parle, allo, allo.

—Ce n'est pas nous qui sommes *à l'eau,* c'est vous autres de Saint-Boniface. (Celui qui tenait le cornet à Saint-Norbert, c'était M. l'abbé Cloutier !)

La grève des débardeurs de Fort William et Port Arthur est en voie de s'arranger à l'amiable.

M. GERARD COMMUNIQUE AVEC WASHINGTON

Les propos des gazettes

Washington, 1. — Le secrétaire d'Etat à Washington a reçu de M. l'ambassadeur Gérard, le représentant des Etats-Unis à Berlin, des messages confidentiels. Et les journaux font toutes sortes de suppositions, à propos de la teneur de ces communications diplomatiques.

On est d'avis qu'après avoir sondé le terrain, M. Gérard a trouvé que l'Allemagne ne veut point rompre avec les Etats-Unis, que le parti socialiste allemand et la classe ouvrière sont opposés à une rupture de ce genre, et que Berlin va faire des concessions.

M. Gérard a causé avec von Jagow, ministre des affaires étrangères, et plus longuement encore avec le chancelier impérial, von Bethmann-Hollweg. On aurait montré à l'ambassadeur toutes les difficultés auxquelles l'Allemagne est soumise actuellement, et combien elle est partagée entre deux opinions contraires, celle des extrémistes et celle du parti ouvrier. Ces gémissements ne disent rien qui vaillent.

D'autres part, on mande de Berlin que l'Allemagne n'est pas suffisamment fixée sur les intentions du président Wilson et qu'elle demandera de nouvelles explications. M. Wilson n'a pas encore écrit assez de notes diplomatiques.

C'est l'avis de plusieurs gros bonnets allemands, paraît-il, que l'Allemagne renouvellera volontiers les pourparlers avec les Etats-Unis concernant la campagne des sous-marins. Il y a moyen de tout arranger, disent-ils, pourquoi se fâcher ?

Evidemment, ces Boches cherchent par trop ouvertement à vendre du plomb !

D'après l'agence d'outremer, la presse allemande, dans ses commentaires sur la dernière note américaine, ne cherche pas à dissimuler la gravité de la situaiton. Toutefois, le ton général est très calme. L'agence ajoute que tous les journaux s'accordent à affirmer leur confiance dans le gouvernement impérial et expriment la conviction qu'il agira conformément à la dignité nationale et au respect des droits des neutres et des lois internationales en même temps que pour le plus grand bien des intérêts vitaux de l'Allemagne.

La *Gazette de Cologne* publie qu'il est incroyable que le gouvernement américain n'ait pas encore compris que la situation entre les Etats-Unis et l'Allemagne est devenue de plus en plus grave parce qu'il s'est entêté à lutter uniquement contre la guerre sous-marine de l'Allemagne, au lieu de s'occuper en même temps du traitement que l'Angleterre fait subir aux neutres.

Une dépêche d'Amsterdam à l'agence Reuter dit :

"D'après une dépêche de Vienne les journaux autrichiens considérent que la note du président Wilson crée une crise sérieuse entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

"Les journaux prétendent que le président Wilson a abandonné sa position impartiale, pour se tourner du côté des puissances de l'Entente et croient que la réponse allemande correspondra à la dignité et aux droits de l'Allemagne.

REFLEXIONS OPPORTUNES

Le *Journal de Genève*, après avoir signalé les procédés allemands, lançant leurs mines et leurs torpilles contre les vaisseaux marchands, formule cette très opportune réflexion :

"Quant à la question morale, elle se résume dans celle de savoir si la chose a été avantageuse ou désavantageuse pour le salut de l'Allemagne; pour en décider il faut supputer si l'inconvénient du mécontement des neutres est supérieur ou inférieur aux résultats obtenus. Il y a là une affaire d'appréciation qui peut varier d'un homme à l'autre. Mais ce que tous les Allemands accorderont, pour autant que cet aveu ne nuira pas à leur pays, c'est que la chose sera, en définitive, morale ou immorale suivant qu'elle contribuera à décider de la victoire finale ou de la défaite.

"Cette théorie, qui ne manque pas de grandeur patriotique, ne devrait pas surprendre puisqu'elle a toujours été affirmée par les auteurs prussiens et revendiquée par les Allemands depuis le début de la guerre. Ce qui est étonnant, c'est que l'opinion publique chez les alliés et les neutres ne semble pas en avoir encore bien compris la portée."

CE QUE SERA LE PRIX DU BLE CETTE ANNEE

(La Presse)

Malgré une surabondance de blé qui aurait dû, l'an dernier, engorger le marché, on ne peut pas dire que le prix en ait été, un seul instant, compromis. Ce résultat est dû à l'impossibilité d'en accélérer l'expédition, les routes étant limitées à une certaine capacité de transport. La conséquence de cet équilibrement forcé entre la demande et l'approvisionnement a été l'immobilisation de l'indispensable céréale sur les champs de l'Ouest dans une proportion de 20 à 25 pour 100.

L'an dernier, le blé était coté, le 25 avril, entre $1.70 et $1.75 ; cette année, il est, pour la même date, de $1.26 à $1.28, ce qui n'est pas un prix de rabais, malgré les cent millions de minots qui dorment en Canada comme aux Etats-Unis. C'est que, au lieu de 14,000,000 d'acres labourées dans l'automne de 1914, il n'y en a eu que 8,000,000 à la dernière saison ; et quand les semences seront terminées, vers le milieu de mai, dans Manitoba, Alberta et la Saskatchewan, il n'y aura que 15,000,000 d'acres en blé contre 20,000,000 en 1915.

En somme, pendant que, l'an dernier, les Etats-Unis produisaient 655,000,000 minots de blé et le Canada 300,000,000, les deux pays sont sûrs d'en donner, en 1916, 240,000,000 de moins, en supposant les mêmes conditions exceptionnelles de récolte qu'en 1915.

Ces données, venant de source officielle, peuvent guider, sûrement, les cultivateurs de notre province qui auraient l'idée d'essayer du blé cette année. Le fait que le marché commence, déjà, à monter, est une garantie qu'il ne baissera pas plus tard, puisqu'on sait qu'il y a vingt-cinq pour cent moins d'ensemencement.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

UN JOLI LOOPING

Un des plus habiles pilotes du centre d'aviation de L..., le commandant de V... a accompli, il y a quelques semaines, un exploit bien français, spirituel et hardi, qui lui a valu la croix et une citation à l'ordre de l'armée.

Seul dans un biplan à deux places, il part en reconnaissance, s'égare dans la brume et atterrit derrière les lignes ennemies. L'appareil est intact.

Tout de suite entouré d'Allemands, il est désarmé et interrogé. L'officier devant lequel il comparaît conçoit un petit plan assez ingénieux, fait attacher le Français sur le siège de son oiseau, s'installe derrière et, lui mettant sur la nuque le canon de son pistolet, dit :

—Nous allons explorer les tranchées françaises et leurs arrières à très faible hauteur. Au moindre signal de votre part, à la première tentative d'atterrisage, je vous brûle la cervelle. Allez !

De V... part vers nos tranchées à tire d'ailes, les survole, cabre brusquement son appareil et exécute le plus impeccable des loopings.

Non attaché, l'Allemand, vidé de son siège, vient s'écraser sur le sol, et de V... rentre tranquillement, joyeux comme un étudiant qui a réussi une espièglerie.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs.
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

L'HEROISME FRANÇAIS

Les quatre volontaires de Verdun

(*Le Pèlerin*)

M. Paul Erio rapporte ce magnifique épisode des luttes gigantesques autour de Verdun. Il s'agit d'un capitaine d'infanterie coloniale ayant une communication urgente à faire porter à un village dont il n'était séparé que par cinq ou six cents mètres :

Tout le terrain s'étendant dans la direction de X... était balayé par les projectiles allemands. Il était impossible de traverser cette fournaise. C'était donc à la mort qu'il allait envoyer celui dont le nom sortirait de ses lèvres.

Ce nom, il ne le prononça pas. Il préféra crier :

—Un volontaire pour aller à X...

Dans le même instant, quatre hommes se présentèrent. Lequel allait-il choisir ? Mais le plus jeune insista pour partir.

Agile, il escalada la tranchée d'un bond, et, en courant, se dirigea vers la route. Anxieux, l'officier le regardait s'éloigner. Autour de ce brave, les obus tombaient de tous côtés. Il était entré dans un fossé et avançait en rampant. Parfois, allongé à terre, il restait quelques secondes immobile, puis il reprenait sa marche. Arriverait-il? Il avait déjà franchi environ deux cents mètres, quand l'officier poussa un cri. Son homme venait de disparaître, écrasé, déchiqueté par un obus.

— Il est touché? questionna un des trois volontaires. Alors, c'est mon tour.

Tranquillement, avec un sang-froid magnifique, le marsouin glissa dans sa poche le feuillet de papier que lui tendait son capitaine, et il s'éloigna. Au lieu de s'approcher de la route, il s'engagea dans les champs. Il marchait sur les genoux, en recherchant les obstacles susceptibles de l'abriter ; pourtant il n'alla pas loin. A quatre-vingts mètres de ceux qu'il venait de quitter, un éclat d'obus lui ouvrit la tête.

Mais, pendant ce temps, les deux derniers volontaires, qui étaient restés auprès de leur capitaine, s'étaient mis d'accord pour désigner celui d'entre eux qui partirait le premier, en cas de non-réussite de leur camarade. Aussi le capitaine n'eut-il qu'un signe à faire, et un troisième homme — un troisième héros — sortit de la tranchée.

Les obus tombaient toujours par rafale. Des trous énormes s'ouvraient dans les champs, un déluge infernal de fer criblait la plaine. Néanmoins, le marsouin n'avait pas eu la moindre hésitation, il marchait, à peine courbée, droit devant lui, et la mitraille semblait vouloir l'épargner. Il avançait vite quand, soudain, il s'écroula comme une masse. On sut plus tard qu'il avait été atteint par une balle perdue.

Nerveux, le capitaine, en constatant que tout l'héroïsme de ses hommes était inutile, poussa un cri de colère.

Mais le dernier volontaire était devant lui et attendait un ordre.

— Va ! lui dit-il...

Celui-ci devait traverser la fournaise. Vingt fois, son chef le crut également tué, car, durant des minutes interminables, il restait sans bouger. Couché dans un ces fossés de la route, il glissait en s'aidant des pieds et des mains. Durant plus de quatre cents mètres, il avança dans ces conditions, puis, brusquement, il se leva, se plaça son sac sur la tête et, d'une allure folle, s'élança vers le village.

—Jamais, m'assura l'officier qui me fit cet émouvant récit, je n'oublierai le calme splendide de ces hommes. Ils savaient qu'ils allaient à la mort et ils me quittèrent tous en souriant et sans manifester la moindre appréhension. Leur héroïsme ne sauva pas seulement ma compagnie, qui, si elle était restée isolée, eût été fatalement décimée, mais les renseignements que j'avais fait porter à mes chefs nous permirent de nous préparer et, quand l'attaque de l'infanterie allemande se déclancha devant Z..., elle fut arrêtée net par notre artillerie.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable; clôturée avec deux fils de fer barbelé, piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionle. Prix $1600, dont $500 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Le travail de l'Association d'Education s'est fait jusqu'ici plutôt dans le silence. On s'est demandé en quelques milieux en quoi consistait ce travail. L'Association veut répondre à cette question, qui naît, chez eux qui la posent, d'une préoccupation patriotique très évidente.

Après la grande assemblée de Protestation du 25 février dernier au colège de Saint-Boniface, il fallait procéder à l'organisation des forces nationales. Car à quoi servent tous les efforts si on ne les réunit en un solide faisceau ? Or cette organisation de nos forces nationales a été l'objet d'un labeur constant et appliqué de la part de l'Association.

L'Association est née elle-même du Comité de Vigilance nommé par l'assemblée générale du 25 février. A cette Association il fallait donner une constitution. Un sous-comité s'est chargé de ce travail, qui a été révisé en comité général et qui est maintenant terminé. Il a fallu de longues séances, pendant plusieurs semaines, pour faire cet ouvrage préliminaire absolument essentiel.

L'Association a eu, de plus, à faire l'étude soignée de l'aspect légal et constitutionnel de la situation que nous faisaient les amendements apportés à l'Acte Scolaire par la Législature du Manitoba à sa dernière session. C'était une tâche considérable, qui demandait beaucoup d'attention, de correspondance et de démarches. Comme résultat de ce travail nous avons fait parvenir aux Chambres fédérales une Résolution dont nous demandons l'adoption par les deux branches du Parlement canadien, sénat et chambre des communes. Nos mandataires à Ottawa ont cette Résolution en mains, et nous les avons priés de la présenter sans retard aux sénateurs et aux députés. Afin d'aider à la passation de cette Résolution, tant aux Communes qu'au Sénat, les membres de notre Association se sont mis en relation avec les chefs canadiens-français de la province de Québec et de l'Ontario.

Pendant que l'Association faisait ce travail auprès des autorités fédérales elle poussait activement la formation de ses cadres dans nos campagnes françaises. C'est ainsi que nous pouvons annoncer la formation des Cercles locaux suivants :

Localité	Président	Secrétaire
Fannystelle	Marcel Mollot	Joseph Painchaud
Haywood	Alexis Deguier	Emile Fay
LaBroquerie	H. Granger	J. O. Beaupré
Mariapolis	Calixte Landry	L. A. Dumont
St-Claude	C. Arbez	J. Martin
St-Lazare	D. C. Chartier	J. A. Blouin
St-Malo	Evariste Hébert	René Gosselin
Saint-Boniface	Hon. Juge Prud'homme	Louis Bétournay

Des demandes de renseignements en vue de la formation de Cercles nous sont aussi venues des localités suivantes :

Elie, Pigeon Lake, Oak Lake, Bruxelles, St-Georges, Fisher Branch, Fort-Alexandre, Lasalle, Portage la Prairie, Oak Point, St-Pierre Jolys, Selkirk, Toutes Aides.

L'Association remercie les paroisses nommées plus haut d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adresée. Elle prie instamment les autres groupes français du Manitoba de procéder sans retard à l'organisation de leurs Cercles locaux. Ces Cercles sont absolument nécessaires dans la lutte que nous allons entreprendre. C'est le travail qui presse le plus. Une fois que les Cercles seront établis partout, l'Association pourra, elle en a la ferme espérance, résister efficacement aux persécuteurs de la langue française.

Communiqué de
L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANÇAIS DU MANITOBA.

Mgr l'Archeveque

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque arrivera demain à Saint-Boniface, de retour de Rome.

Son Honneur le juge Prud'homme est arrivé ici samedi soir. M. l'abbé Prud'homme est resté dans l'Est, avec Sa Grandeur.

Mgr Dugas, vicaire-général, a annoncé au prône que Mgr l'Archevêque assisterait à la grand'messe dimanche et adresserait la parole aux fidèles.

Toute notre population se réjouit du retour heureux du chef du diocèse et de ses deux distingués compagnons.

LES LIMITES DU DIOCESE

Son Honneur le juge Prud'homme—à qui on a fait lundi soir une très sympathique réception, à l'Association d'Education—déclare que la nouvelle division du diocèse nous accorde, au sud de l'Assiniboine, tout le terrain situé entre le Township 9 et le Rang 12, tous deux inclusivement. Nous reviendrons sur ce sujet après l'arrivée de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Nous tenions cependant à donner la nouvelle, comme information.

Sa Sainteté Benoit XV a prononcé cette consolante et significative parole, dans une audience qu'Elle a accordée à M. le juge Prud'homme: *J'aime beaucoup les Canadiens-français*; conservez bien votre langue, elle est la gardienne de votre foi."

L'INONDATION

L'inondation achève; l'eau se retire de plus en plus rapidement. Un bon nombre de maisons inondées sont maintenant *en terre ferme* comme auparavant.

Les dommages sont considérables, incontestablement; mais pas autant qu'on l'avait d'abord pensé.

M. J. A. MARION

M. J. A. Marion, vient d'être nommé président de la Commission du Port de Winnipeg-Saint-Boniface. Il succède à M. J. H. Ashdown, qui a démissionné pour cause de santé. Nous félicitons cordialement M. Marion de cette promotion importame.

CONCERT D'ORGUE

Notre estimé compatriote M. le professeur Rodolphe Pépin, a donné un concert d'orgue, lundi dernier, 1er mai à l'église St. Stephen, Winnipeg.

M. Pépin est un organiste de talent; il a remporté un très beau succès. Il était assisté d'artistes de Winnipeg aussi très éminents.

Voici le programme de la soirée :

Orgue—Larghetto, Allegro Vivace (2d Sonata) .... *Guilmant*
Chant - Solo de Soprano "I Will Extol Thee" .... *Coste*
Orgue—(a) Adagio (2nd Sonata) .. .. *Mendelssohn*
(b) Romance in D Flat..... .... *Lemare*
(c) Gavotte (Mignon) .... *Thomas*
Chant - Solo de Contralto "Peace and Rest" .... *Batien*
Orgue—Vorspiel (Lohengrin) *Wagner*
Orgue—(a) Intermezzo in D Flat.... .... *Hollins*
(b) Marche Pontificale .... *Lemmens*
Chant - Solo de Sorano "My Redeemer and My Lord" .... *D. Buck*
Orgue—(a) Cantilene Pastorale .... *Guilmant*
(b) Toccata .... *Dubois*
CHANT NATIONAL

Le club "Le Canada"

Sous la présidence de l'honorable juge Prendergast, président de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba, et sous les auspices de cette association, le club "Le Canada" donnera une très intéressante soirée dans la plus grande des deux salles Manitoba (Manitoba Hall) 291½ avenue Portage, dimanche prochain à 8 hrs 30, heure de Winnipeg.

Il y aura chant et musique, et une conférence par M. A. H. de Trémaudan, président du club, membre du barreau de la Province, et rédacteur en chef de *La Libre Parole*, sur le sujet suivant : "Pourquoi nous parlons français". C'est là un sujet qui, dans les temps de luttes pour les droits de la langue française en ce pays que nous traversons, offre un intérêt plus qu'ordinaire.

Les recettes de la soirée, déduction faite des frais de location de salle et autres petites dépenses immédiates, iront au fonds de l'Association d'Education. Tous les amis de la cause, des deux sexes, sont cordialement invités à se rendre à cette grande réunion de famille: les jeunes gens et les jeunes filles, voire même les enfants, y trouveront leur profit.

Un plateau à l'entrée recevra les offrandes volontaires de chacun.

Communiqué.

Feu Madame Marguerite Demers

Jeudi dernier, décédait madame Demers, née Marguerite Brosseau, veuve de monsieur François Israël Demers, marchand, de la paroisse de Saint-Georges-Henryville, province de Québec. Madame Demers avait quatre-vingt-neuf ans; elle était mère de madame T. A. Bernier, de cette ville, avec laquelle elle vivait depuis audelà de quarante ans; de la Rvde Mère Marie-Mathilde, de la Congrégation des SS. NN. de Jésus-Marie, Oakland, Californie; de M. F. X. Demers, de Saint-Boniface.

La défunte était invalide depuis quelques années; mais elle avait eu une vieillesse heureuse, entourée de l'affection et de la vénération des siens; elle avait donné à ses enfants et à ses petits-enfants toute une vie de dévouement. Les amis de la maison aimaient cette aïeule vénérable et l'entouraient des plus délicates prévenances.

Les funérailles ont eu lieu samedi matin à la cathédrale, au milieu d'un concours considérable.

Les porteurs étaient: Monsieur le magistrat Turenne, M. Pierre Gosselin, M. Louis Laurendeau, M. Roger Goulet, M. J. B. Côté et M. J. A. Prénovault. La Société des dames de Ste-Anne, dont la défunte faisait partie, suivait le cercueil; des membres de l'Association portaient les cordons du poële.

La levée du corps a été faite par Mgr Dugas, vicaire-général; la messe a été chantée par M. l'abbé Picod, assisté de M. l'abbé Gagnon, comme diacre, et de M. l'abbé Quackman, comme sous-diacre. Dans le chœur on remarquait le R. P. Dandurand, O.M.I., le R. P. Féré, S.J., recteur du collège de Saint-Boniface, le R. P. Blais, O.M.I., M. l'abbé Joubert, procureur de l'archevêché.

Dans la nef on remarquait, outre une assistance nombreuse de laïques: la Révérende Mère Marie Léonie, supérieure provinciale des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie; la révérende Mère Marie-Laurent, supérieure du couvent de Saint-Boniface; la révérende Mère Saint-Louis de Gonzague, supérieure de l'Académie Ste-Marie de Winnipeg; la révérende Mère Jean-Marie, supérieure du couvent de Ste-Agathe; la révérende Sœur Marie de l'Assomption, petite-fille de la défunte; la révérende Sœur Marie de l'Eucharistie; la révérende Sœur supérieure de l'Hospice Taché; la révérende Sœur Bernier, de la Congrégation des Sœurs de la Charité, etc.

Il y a eu nombreuses offrandes de messes et de prières.

La famille de la défunte désire exprimer sa profonde gratitude à tous ceux qui ont bien voulu participé à ce deuil.

Retraite fermée à la Trappe

Nous étions une quinzaine de membres du Cercle Provencher, universitaires du collège Saint-Boniface, qui partions, mercredi dernier, pour le monastère des Trappistes de Saint-Norbert, afin de passer quelques jours dans la prière et le recueillement. La solitude de l'endroit et le spectacle des vertus exercées par ces austeres religieux nous offrirent un double avantage spirituel. Nous avons tâché d'en tirer le meilleur profit en suivant avec beaucoup de bonne volonté les exercices de Saint Ignace, donnés par un Père de la Compagnie de Jésus, sur les grandes et belles vérités de la religion.

Il s'agissait pour nous tous de puiser, dans la méditation de ces vérités, une orientation bien déterminée dans le combat que comporte toute vie humaine; combat dans lequel il faut remporter la victoire finale en nous rapprochant toujours de plus en plus de Celui qui est "la voie, la vérité et la vie" en nous éloignant de satan et de l'esprit du monde. Tel est l'objet de la retraite, que nous nous sommes efforcés d'atteindre.

Si nous pouvons en juger par la satisfaction très vive manifestée par tous les retraitants, nous devons conclure qu'il en est résulté un grand bien.

Les bons Pères Trappistes, enchantés du mouvement ainsi commencé, nous ont invités pour la retraite de l'an prochain, en nous pressant de venir en plus grand nombre.

L'invitation connue, nous encourageons fortement tous ceux qui en ont le loisir de s'y rendre au plus tôt possible et de faire en sorte que l'Hôtellerie de la Trappe devienne un lieu de retraite aussi fréquenté que la Villa Saint-Martin, à Montréal.

Il y a là toute une belle œuvre à mettre en mouvement: c'est aux cercles de l'A. C. J. C. que la tâche incombe.

UN RETRAITANT.

REMERCIEMENTS

Les Rvdes Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface nous prient de remercier en leur nom les autorités municipales de notre ville et notamment le Département du Feu de l'assistance qu'elles en ont reçu au commencement de l'inondation. Grâce à cette aide opportune l'Hôpital a pu organiser son propre service de pompes et se protéger effectivement contre l'eau envahissante.

LA RICE MALTING CO.

Le feu a détruit la brasserie de la Rice Malting Company à Saint-Boniface, dans la nuit de vendredi à samedi.

Le vent soufflait du nord et les flammèches qui sortaient du brasier mirent en danger plusieurs autres établissements du voisinage, au sud.

La Rice Malting Company fait une perte à peu près totale.

Cet incendie a éclairé toute la ville de sa flamme rouge pendant plusieurs heures et a rassemblé un grand nombre de personnes sur le lieu du sinistre.

(*La Patrie*)

Le *News* de Toronto porte à $15,000,000 et $20,000,000 le déficit annuel du Canadian Northern et du Grand Tronc Pacifique, et il conseille au pays de s'emparer sans retard du contrôle de ces deux voies ferrées.

L'ULTIMATUM DES ETATS-UNIS

Washington.— L'avertissement final si longtemps attendu du président Wilson à l'Allemagne que les Etats-Unis devront rompre les relations diplomatiques entre les deux pays si l'Allemagne n'abandonne pas immédiatement sa geurre sous-marine contre les vaisseaux de commerce, a été envoyé dans une note à Berlin. Cette décision a aussi été annoncée au congrès par le président Wilson qui n'a pas demandé autre chose que l'abandon de la guerre de sous-marins contr le commerce.

Le discours du président et la note à l'Allemagne sont pratiquement identiques. M. Wilson déclare en termes non équivoques que l'abandon seul de cette politique de sous-marins pourra empêcher la rupture des relations.

Le président considère que la prochaine mesure dépend de l'Allemagne et que trois ou quatre jours sera un délai raisonnable pour une réponse.

La plupart des chefs ont cru que le président pouvait difficilement faire moins, et quelques-uns ont cru devoir dire que cette note n'entraînerait pas à la guerre. Le chef républicain Mann, le seul des chefs de l'opposition a ouvertement attaqué le président en l'accusant de manœuvre politique.

La note du président Wilson ne contient aucune partie à double sens. Il a déclaré dans son discours au congrès ce qui suit :

"J'ai cru de mon devoir de dire au gouvernement impérial allemand que s'il a encore l'intention de poursuivre sa guere impitoyable et aveugle—le gouvernement des Etats-Unis est à la fin forcé de croire qu'il n'a qu'une conclusion à tirer; et que si le gouvernement impérial allemand n'abandonne pas immédiatement sa méthode actuelle de faire la guerre contre les vaisseaux passagers et marchands, ce gouvernement ne pourra faire autre chose que de rompre les relations diplomatiques entre les deux pays.

La note à Berlin, déclare que le gouvernement américain a été très patient — il a accepté les explications successives et les promesses du gouvernement impérial, et espéré contre tout espoir que le gouvernement impérial pourrait contrôler les actes de ses commandants sous-marins de manière à mettre sa politique d'accord avec les lois de l'humanité comprises dans le code des nations.

La note continue plus loin: si le gouvernement impérial a encore l'intention de continuer sa guerre impitoyabie et aveugle contre les vaisseaux marchands, sans s'occuper de ce que les Etats-Unis considèrent contraire aux lois indiscutables des nations e tdes principes universellement reconnus de l'humanité, le gouvernement des Etats-Unis en arrive à croire qu'il n'a qu'une conclusion à tirer.

A moins que le gouvernement impérial ne cesse immédiatement sa guerre de sous-marins contre les vaisseaux marchands dit ensuite la note, le gouvernement américain se verra dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques avec l'Allemagne, dans le but de sauvegarder les droits de l'humanité et des pays neutres.

Le président demande clairement que la guerre de sous-marins se fasse seulement contre les vaisseaux de guerre. C'est à cette condition seulement que les relations pourront être maintenues.

M. Wilson n'a rien demandé au congrès, mais lui a simplement exposé la situation. Il l'a fait en 15 minutes et le congrès s'est immédiatement remis au travail impressionné par la situation grave dans laquelle se trouve le pays.

La vaste imprimerie Stovel, brûlée la nuit dernière à Winnipeg, valait $400,000. D'autres maisons de commerce avoisinantes font une perte collective de $100,000 environ.

L'eau a fait défaut pendant quinze minutes à un moment où il en fallait surtout.

Les directeurs de la maison Stovel annoncent qu'ils se trouveront un local et que le travail reprendra sous peu.

THEATRES

Walker.—Le festival de musique donné par la Winnipeg Oratorio Society aura lieu vendredi et samedi soir de cette semaine; il y aura un chœur de 125 voix accompagné de la Fanfare du 90e sous la direction de M. Barrowcdough. La semaine prochaine, vues animées, officiellement acceptées par le gouvernement Impérial; à l'affiche pour le 15 mai, DeKoyen Opera Co., dans l'opéra "Robin Hood"; la semaine du 22 mai, comédie musicale "Nobody Home."

A l'*Orpheum*, rue Fort--Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix: matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Ce théâtre ferme ses portes cette semaine et les rouvrira en septembre.

Dominion, Ave. Portage Est, Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

"Le Rosaire"; la semaine prochaine, "The Man of the Hour."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Programme spécial: "The Heart of Chicago"; "les cinq Flovimonds"; Mabel Harper et Harry Breen; la Cie d'Opéra Internationale; La Scala Sextette; vues animées "The Iron Claw". *Heure de la Cité.* Semaine prochaine "The Al Golem" troupe d'acrobates.

J. A. HEBERT
IMMEUBLES LOYERS
ASSURANCES
273½ Avenue du Portage
Tél. Main 4576 WINNIPEG

PETITES ANNONCES

A louer.—Une propriété à St-Vital-ouest; maison de résidence, étable, 1 acre de terre tout cultivable, près des tramways. S'adresser à Pierre Dumas, St-Vital-ouest. 25

A louer.—Sur la rue Desmeurons, un étal de boucher, maison et écurie. S'adresser à M. Isaie Lavoie, 193 avenue Provencher. 25-27

Animaux—On demande à acheter 1500 têtes d'animaux, d'un an ou plus, gras ou maigres. S'adresser à M. J. B. Lauzon, 339 avenue William, Winnipeg. 24-27

Servante. — On demande une servante, pour ouvrage général. S'adresser à Mme Ed. Guilbault, 52 rue LaVérendrye, Saint-Boniface. 23

On demande.—Une cuisinière et femme de ménage. S'adresser à madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Les jeunes filles qui viennent à Winnipeg et qui cherchent une maison de pension, trouveront un cordial accueil à la Maison Jeanne d'Arc, 139 Jarvis Ave. 22-25

A louer—Une maison semie moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*

A louer—Suite de 3 chambres chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba*, 42 Ave. Provencher.

Terre.—Terre de 60 acres à St-Norbert, à louer ou à cultiver à moitié. S'adresser à C.-A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface. 21-24

THE MAN TOBA TEMPERANCE ACT

Take notice that the following applications for Licenses have been made, namely :

FOR DRUGGISTS' RETAIL LICENSES :

Charles A. Hunter, Drug-store, 233 Tache Ave., St. Boniface.

W. G. Lang, Drug-store, 115 Marion Ave., St. Boniface.

Robert A. McRuer, Drug-store, 84 Provencher Ave., St. Boniface.

Denis Joseph Mooney, Drug-store, Talbot Ave., corner St. Mary's Road, St. Vital.

Section 20 of "The Manitoba Temperance Act" provides as follows :

"20. Any ten or more ratepayers resident near the warehouse or store proposed to be licensed may object to the granting of any license for such warehouse or store, provided that, within three weeks after the last publication of notice of the application therefor, they cause written notice of their objection, stating the grounds, to be filed in the Department of the Attorney-General and to be given to the applicant personally or by delivering it to any person at the premises proposed to be licensed, or by posting it up on such premises, but nothing herein contained shall be construed to relieve the chief inspector from inquiring into the particulars pertaining to and reporting fully upon each application." And all persons wishing to oppose the granting of the aforesaid applications will govern themselves accordingly.

Dated at St. Boniface, this 26 day of April, 1916.

JAMES ARGUE,
Chief Inspector.

26

Bertrand-Hébert-Cie.
Immeubles—Prêts—Loyers
ASSURANCES
Coin Provencher et Aulneau
Tél. Main 9068 ST-BONIFACE

LA MAISON COLLIN

98 AVE. PROVENCHER
(*En face de l'Hôtel-de-Ville*)

N'oubliez pas de lire notre annonce de chaque semaine, et de placer vos commandes avec nous, si vous voulez économiser.

Bon beurre de ferme, la livre **30c**
Biscuits assortis, délicieux, en usage dans les réceptions, le paquet **15c**
Blé d'Inde en épis, la boîte **50c**
Bonbons mélangé de chocoalts, fondants, crêmes, etc., la livre **20c**
Pois, fèves jaunes ou vertes, blé d'inde, catsup ou tomate, la boîte **10c**
Tomates, large boîte, première qualité, 2 boîtes pour **25c**

Nous avons toujours en mains une large quantité de toutes espèces de grains de semence, aussi de graines de jardins des maisons renommées tel que Steele Briggs et Ferry's.

Tabac Canadien en feuilles et hachés; assortiment au complet.

Ecrivez-nous et demandez nos prix; nous vous répondrons immédiatement. Satisfaction garantie. Livraison faite promptement.

Téléphone Main 6368.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 9ème jour de juin 1916, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, trois fois la semaine, aller et retour, entre Richot et Saint-Boniface via Riel; tel service devant commencer du 1er octobre prochain.

On peut obtenir, aux bureaux de postes de Richot, Riel et Saint-Boniface et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg, 28 avril 1916. 27-29

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 26ème jour de mai 1916, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, deux fois la semaine, aller et retour, entre St-Labre et Woodridge; tel service devant commencer au plaisir du Maître-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de postes de St-Labre et Woodridge et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg, 14 avril 1916. 25-27

Production-Économie

"CETTE année encore, le devoir des cultivateurs canadiens est aussi clairement tracé qu'il l'était l'année dernière. A eux l'obligation de produire abondamment pour répondre aux demandes qui peuvent leur être faites, qu'ils y trouvent ou non leur avantage. L'élevage du bétail, en vue de la production de la viande, dont les approvisionnements ont spécialement souffert dans ce grand conflit, devra, je crois, être le premier de leurs soucis."—*L'HON. MARTIN BURRELL, Ministre de l'agriculture.*

LES NOTES SUIVANTES SONT EXTRAITES DU "LIVRE DE GUERRE DU CULTIVATEUR", 1916, PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE, OTTAWA.

BÉTAIL.—Les troupeaux d'Europe ont été fortement réduits. Il y aura une grande demande de sujets reproducteurs lorsque la guerre sera terminée. Les cultivateurs canadiens feront bien de noter ce fait.

VIANDE.—En 1915, la Grande-Bretagne a importé 664,508 tonnes de viande de bœuf, de mouton et d'agneau, dont 364,245 tonnes venaient des pays en dehors de l'Empire. Sur les 430,420 tonnes de bœuf, 104,967 tonnes ont été fournies par l'Empire.

La demande de bœuf gelé, de bœuf en conserves et de bacon pour les Alliés ne peut qu'augmenter. Les commandes affluent au Canada. La rareté des navires pour l'expédition nous donnera l'avantage si nous pouvons fournir les approvisionnements.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE.—La consommation locale de beurre et de fromage a augmenté en ces dernières années. Il n'y a pas de limite à la demande de fromage pour l'armée. La valeur totale des exportations de fromage passant par le port de Montréal en 1915 était supérieure de $6,500,000 au chiffre de 1914. Voici les prix à Montréal :—Fromage: janvier 1915, 15¼ à 17 cents; janvier 1916, 18¼ à 18½ cents. Beurre: janvier 1915, 24 à 28¾ cents; janvier 1916, 32 à 33 cents.

ŒUFS.—Le Canada a produit pour $30,000,000 d'œufs en 1915, et a pu en fournir à la Grande-Bretagne qui en manquait. Voilà une occasion de prendre pied sur le marché anglais dont nos expéditeurs et producteurs feront bien de profiter; c'est également leur devoir.

ÉCRIVEZ AU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE ET À VOTRE MINISTÈRE PROVINCIAL, POUR DEMANDER DES BULLETINS SUR CE SUJET.

Des milliers de cultivateurs canadiens se sont enrôlés et sont partis au front; nous devons les remplacer autant que possible en faisant leur travail. L'Empire a besoin de toutes les vivres que nous pourrons produire en 1916.

PRODUISONS PLUS—ÉCONOMISONS PLUS. NE GASPILLONS RIEN. *ORGANISONS MIEUX NOTRE TRAVAIL. DÉPENSONS JUDICIEUSEMENT.*

LE GOUVERNEMENT DU CANADA. 4
LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. LE MINISTÈRE DES FINANCES.